

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 3 du Comité de Pilotage du 27/03/2025

Ordre du jour

- Présentation par Mme la Maire de Mostuéjols de coûts relatifs à l'incendie de 2022 pour sa commune
- Présentation MTDA de la stratégie, coût des travaux et financements existants
- Témoignage des COFOR

Liste des participants

Présents (par ordre alphabétique)

Nom	Organisme	Téléphone	Email
Eric Barthez	DDT12		
Christine BEDEL	Commune de Mostuéjols		mairiemoestuejols@orange.fr
Xavier BERNAT	CC Muses et Rapses du Tarn		
Guillaume BESSIGNEUL	ONF		guillaume.bessigneul@onf.fr
Jade BRECHIGNAC	SMBV Tarn-amont		
Jérôme BUSSIERE	PNR des Grands Causses	06 70 42 23 88	jerome.bussiere@parc-grands-causses.fr
Marie CHAILLOU	Union régionale COFOR Occitanie		
Jean-Jacques CHARLES	CC Millau Grands Causses		jj.charles@cc-millaugrandscausses.fr
Jean-Pierre CHEVALIER	Commune de St-Beauzely		
Laurent DANNEVILLE	PNR des Grands Causses		
Catherine FARELLE	DREAL Occitanie		
Cyril GIMENEZ	Sous-Préfecture de Millau		
Alain GUILLOT	CNPF	05 61 75 42 00	alain.guillot@cnpf.fr
Aude GUITTON	GSF Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses		
Corinne LABIT	Chambre d'Agriculture		
Isabelle LAGARDE	MTDA	06 33 64 47 70	isabelle.lagarde@mtda.fr
Colette LEMBERT	Commune de Montjoux		
Cécile MERLET	CD de l'Aveyron	07 88 66 99 90	cecile.merlet@aveyron.fr
Léo NAKICH	Chambre d'Agriculture		
André CARNAC	Commune de Sévérac-d'Aveyron		
Patrick PES	Commune de Millau		patrickpes@millau.fr
Sébastien ROUQUETTE	SDIS12		sebastien.rouquette@sdis12.fr
Agnès SIMONIN	DREAL Occitanie		
Lin VIDAL	SDIS12		
Camille WANECQUE	MTDA	04 42 20 12 57	camille.wanecque@mtda.fr

Excusés :

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 3 du Comité de Pilotage du 27/03/2025

Nom	Organisme	Téléphone	Email
Jean-Claude ARGUEL	Commune Verrières		
Jean-Michel ARNAL	Commune de Saint-Léons		
Fabian DAUNAS	PNR		
Thomas LE DREFF	DRAC	06 65 52 80 95	thomas.le-dreff@culture.gouv.fr
Léa GIRAUD	LPO Grands Causses		
Laure JACOB	PNR des Grands Causses		
Olivier JULIEN	Commune de Comprégnac		
Dominique LYSCZARZ	Entente Causses et Cévennes		
Séverine PEYRETOU	CCMGC		
François ROURE	Sous-préfecture de Millau		
Cyril TOUZET	CC Monts, Rance et Rougier		cyril.touzet@camares.fr

Principaux points abordés et décisions prises

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
Présentation de Mme la maire de Mostuéjols	La réunion a débuté par une présentation de Madame la Maire de Mostuéjols sur les coûts liés à l'incendie de 2022. Concernant les coûts directs, plusieurs aspects ont été abordés. La lutte contre le feu, les équipements détruits, les routes communales fermées pour sécurisation et entretien, ainsi que les forêts détruites ont été évoqués. L'ONF a estimé le coût des forêts détruites à 3 millions d'euros. Les coûts indirects, notamment les dégâts liés aux ruissellements, ont été pris en compte dans l'évaluation des dépenses globales. La remise en état des routes communales a constitué une part importante des coûts. L'abattage des bois morts menaçant les routes a nécessité une dépense de 31 881 euros, tandis que la réfection du revêtement des routes a coûté 64 000 euros. Sur préconisation du CEREMA, la surveillance et l'entretien des blocs menaçant les routes ont représenté 5 760 euros, auxquels s'ajoutent 1 000 euros pour les carburants. Des travaux pour restaurer les buses et ponts endommagés en raison des ruissellements ont également été réalisés, pour un montant de 19 867 euros. Enfin, un gros orage un an après l'incendie a provoqué des dégâts supplémentaires, notamment le débordement du ravin du Salzet, avec des travaux nécessaires pour un montant de 135 000 euros (prévu en 2025). Le total des dépenses liées à ces actions s'élève à 142 735 euros, dont 70 735 euros sont à la charge de la commune (hors taxes). Il a été souligné

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 3 du Comité de Pilotage du 27/03/2025

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
	que la commune a consacré l'intégralité de son budget à ces actions pendant deux ans. La Commune a toutefois bénéficié d'une aide importante de l'Etat (via la DETR), la Région, le Département et la Communauté de Communes. Ces dépenses ne considèrent pas les dépenses directes des autres organismes qui ont accompagné la Commune.
Principes de la stratégie pour le plan de massif (MTDA)	La stratégie a été élaborée en concertation avec le SDIS et les autres membres du COTECH. Elle repose sur l'analyse croisée des données issues du diagnostic, incluant l'aléa induit, les zones préférentielles de départ de feu, ainsi que les conditions de propagation (vitesse, direction et intensité) et les enjeux à protéger. Certaines pistes ont été désignées comme « prioritaires » en raison de leur utilité stratégique. Elles peuvent ainsi être classées selon différentes fonctions : • Piste de lutte : directement mobilisable pour la gestion et l'extinction des feux. • Piste de jalonnement : parallèle à l'axe de propagation du feu, facilitant l'intervention sur les incendies de grande ampleur. • Piste de première intervention : située à proximité des zones de départ de feu pour une action rapide. • Piste d'accès : permettant de relier les différentes pistes prioritaires et d'optimiser les déplacements des équipes d'intervention. Le SDIS précise que les pistes DFCI présentées sont celles recensées par ses services, mais qu'elles ne sont pas officiellement classées DFCI. Les pistes qui n'ont pas été retenues lors de la stratégie vont perdurer, elles ne feront cependant pas l'objet d'un entretien régulier au titre de la DFCI ni de prise de servitude.
Nouvelle version du guide des équipements	Une nouvelle version du guide des équipements DFCI est en cours de préparation par le SDIS. Cette mise à jour intègre des évolutions notamment la disparition de la catégorie 4. La version révisée du guide devrait être disponible prochainement. Le SDIS enverra la version de travail à MTDA
Points d'eau autoalimentés	Un des objectifs de la stratégie est de privilégier les points d'eau auto-alimentés afin de réduire la pression sur le réseau d'eau potable. MTDA a proposé plusieurs sites pour l'implantation de ces points d'eau, notamment à Molibez sur la D515 et à Thérondeles. Deux autres sites, à Comprégnac et

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 3 du Comité de Pilotage du 27/03/2025

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
	à Quézaguet, doivent encore être confirmés sur le terrain. Pour assurer la stabilité des engins, une plateforme d'aspiration est nécessaire. Cependant, le SDIS a souligné que la plateforme présentée par MTDA correspond aux recommandations du règlement de DECI (Défense Extérieure Contre les Incendies) en zone urbaine (RDDECI). Il a également été noté que la mise à jour récente du guide des équipements DFCI devrait inclure de nouvelles règles concernant les plateformes d'aspiration DFCI. Le PNR a mentionné l'existence d'un forage artésien sur la commune de Comprégnac, qui pourrait être utilisé pour un point d'eau auto-alimenté.
Point eau multifonction	Question sur la faisabilité des points d'eau multifonctions : est-il vraiment possible de faire des points d'eau multifonction (par exemple DFCI / élevage) et que chaque utilisateur y trouve de l'eau lorsqu'il en besoin ? <u>Réponse MTDA</u> : Il existe plusieurs exemples de points d'eau multifonction. Il est possible de mettre en place des conventions entre le SDIS et les agriculteurs ou éleveurs pour garantir un volume d'eau réservé, ainsi qu'une organisation stricte pour le remplissage des cuves lorsque celles-ci sont vides, s'ils ne sont pas autoalimentés. Le mieux est que ces points d'eau soient auto-alimentés
Simulations de la propagation du feu et questionnement sur la priorisation des pistes DFCI	MTDA présente plusieurs exemples de simulations de feux (selon les deux vents de référence) pour discuter de l'intérêt de différentes pistes. Les départs de feu ont été choisis sur des zones à risque élevé d'éclosion, telles que les zones proches des routes ou des zones agricoles. <u>Le SDIS et les membres du COTECH sont invités à faire des retours à MTDA sur les questions posées afin de prendre en considération leur avis et expérience de terrain.</u> Diapositive 33 sur Verrières : - Questionnement sur TNH 271 : piste prioritaire ? - SDIS : la voie communale peut être intéressante comme pénétrante (perpendiculaire à l'axe de propagation principal du feu) Diapo 34 sur Verrières : - La piste TNH262 est en suspens en raison de son emplacement dans un fond de vallon. - SDIS : Le SDIS considère qu'elle pourrait être maintenue en accès, car c'est le seul point d'entrée dans la vallée. Cette zone est très encaissée et représente un secteur complexe. Le massif présente de nombreux endroits similaires. Les principaux enjeux liés aux habitations se situent principalement sur les plateaux.

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 3 du Comité de Pilotage du 27/03/2025

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
	Diapo 37 sur Montjaux : - Lors du COTECH, la piste TNM-207 avait été exclue de la sélection des pistes prioritaires. Toutefois, MTDA souhaite la réexaminer, car c'est la seule piste dans cette zone, bien qu'elle soit située en crête et exposée. - Le SDIS confirme que, effectivement, c'est la seule piste disponible et qu'il serait pertinent de la maintenir. Diapo 38 sur Comprégnac : - Vérification nécessaire la possibilité de passage des pompiers sur Thérondels (virage en épingle) pour accéder à TNH-230. Si le passage n'est pas possible la voie communale sera privilégiée.
Questionnement sur les travaux nécessaires sur les pistes selon leur usage potentiel	MTDA précise que pour les voies dites d'accès, il faudrait au minimum des pistes de catégorie 3 Pour les pistes de jalonnement et de lutte il faudrait des pistes de catégorie 2 et des débroussailllements de 2*10m Les caractéristiques des catégories sont présentées dans le diaporama. Ces préconisations seront précisées par le SDIS et en fonction de la nouvelle version du guide des équipements en cours d'élaboration. A ce stade, il s'agit d'abord de sélectionner les pistes ayant un intérêt DFCI. Les travaux à réaliser seront ensuite précisés dans les groupes de travail pour l'élaboration du plan d'action.
Points noirs (retour terrain MTDA)	Sur le terrain, MTDA a noté la présence de nombreux portails non normalisés car les pistes sont souvent des pistes d'accès à des fermes et des champs. L'ONF indique avoir installé des barrières avec des cadenas DFCI, mais ceux-ci sont fréquemment vandalisés, entraînant leur disparition et laissant les barrières ouvertes. Diapositive 47 sur Millau TNH203 et TNH236 : - Le SDIS ne note pas d'enjeux particulier sur la TNH-203, de plus c'est une zone assez bien desservie.
Ajout de piste au réseau	Diapositive 51 / 52 sur Mostuéjols : - MTDA propose d'ajouter la piste de Mostuéjols qui rejoint la réserve de Lous Camplones au réseau DFCI, la piste se trouve en limite avec la Lozère. - De même sur la piste qui part de la TNH-338 et rejoint le bassin de Cauvel en Lozère.

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 3 du Comité de Pilotage du 27/03/2025

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
Point d'eau à ajouter	L'ONF pose la question d'ajouter un point d'eau sur le plateau sur Mostuéjols. En effet, après l'incendie, il avait été question d'en ajouter un à ce niveau-là. Cette question sera traitée lors des ateliers en évaluant les ressources financières des communes. MTDA et le COTECH avaient proposé l'ajout d'une citerne sur la départementale D9, plus à l'ouest.
Coûts unitaires des travaux	Un tableau récapitulatif des coûts unitaires par type de travaux est présenté dans le diaporama. Cependant, MTDA est encore en recherche du coût unitaire pour le débroussaillage en ouverture. Par ailleurs, l'ONF signale avoir identifié des barrières à un prix légèrement inférieur, estimé entre 1 600 et 1 700 euros hors frais de pose. Pour les citernes, le SDIS confirme qu'il préfère disposer de citernes de 60 m³ plutôt que de citernes de 30 m³ éparpillées sur le territoire. L'idéal serait même des citernes de 120 m³.
Financements	MTDA présente les différents fonds existants pour financer les travaux - Fonds FEADER - Fonds vert - MAEC La préfecture précise que le fonds vert a été réduit de moitié par rapport aux années précédentes (de 2 milliards d'euros à 1 milliard), d'où l'importance de prioriser les actions.
Présentation des COFOR sur les différents dispositifs envisageables pour la maîtrise d'ouvrage des travaux	Lors de la réunion, l'association des collectivités forestières (COFOR) a présenté différents modes de fonctionnement permettant aux communes de financer les travaux liés à la DFCI. Plusieurs modèles existent pour soutenir les actions, chacun ayant ses particularités. La prise en main des travaux par les départements, au travers de personnels rémunérés par le département (Forestiers Sapeurs) : c'est le cas par exemple dans l'Hérault, l'Ardèche, en Corse. Cela suppose une forte volonté politique et bénéficie d'un financement conséquent. Ce modèle est particulièrement efficace grâce à l'implication directe des départements. Un autre système évoqué est celui des Syndicats Intercommunaux, comme dans le Gard et les Pyrénées Orientales par exemple (SIVU, SIVOM), où plusieurs communes se regroupent à l'échelle d'un massif ou d'une autre zone géographique. Chaque commune participe financièrement en fonction de critères comme le nombre d'habitants ou le linéaire de pistes. Ce système présente l'avantage de permettre un financement stable et durable des travaux DFCI, avec des investissements réalisés sur plusieurs années. Les communes partagent les coûts de manière solidaire, ce qui

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 3 du Comité de Pilotage du 27/03/2025

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
	permet de mutualiser les ressources. Un point d'attention a été soulevé concernant les communes orphelines, qui se retrouvent entre deux syndicats sans être couvertes par un gestionnaire dédié. Cette situation peut poser des problèmes pour la continuité des pistes et la coordination des actions de prévention. Une autre possibilité pour gérer les équipements DFCI est de confier la compétence aux Communautés de Communes, bien que ce modèle présente des inconvénients. En effet, les limites des CC ne coïncident pas toujours avec celles des massifs, et elles doivent disposer des moyens financiers suffisants pour mener à bien les travaux. Enfin, il a été souligné l'importance d'une organisation claire pour assurer la gestion des équipements DFCI. Comme l'a exprimé la commune de Mostuéjols, une organisation efficace est cruciale pour éviter que les acteurs ne se retrouvent isolés, sans coordination, et que les actions nécessaires ne soient pas réalisées de manière cohérente.
Suite de l'étude	La prochaine étape consiste à élaborer un plan d'action sur une période de six ans. Les priorités seront définies en concertation avec les communes afin de garantir un programme réalisable et adapté aux moyens disponibles. Des ateliers de travail sont prévus au mois de juin pour le Causse Rouge : - Réunion n°2 du Comité technique : 02 juin 2025 - Réunions <u>à destination des communes et Communautés de communes</u> en 4 groupes de travail ➤ 13 juin 2025 : Secteur de Séverac (nord du périmètre) et Muse (ouest du périmètre) ➤ 19 juin 2025 : Secteur Tarn (sud du périmètre) et Causse Noir - Réunion n°3 du Comité technique : 26 juin 2025 (Millau) - Réunion n°4 du Comité de pilotage du plan de massif DFCI du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre : 03 juillet 2025 (matin) - Pour information : Réunion n°3 du Comité de pilotage du plan de massif DFCI du Causse Noir : 02 juillet 2025 (après-midi)

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

COPIL 3 : Stratégie

27/03/2025

- Orientations stratégiques du Causse Rouge
- Retour sur quelques « points noirs » du terrain
- Coûts unitaires de travaux
- Sources de financements mobilisables



Principes de la stratégie

Les piliers de la stratégie nationale et départementale

Empêcher les feux

- Résorption des causes
- Information
- Application de la réglementation
- Prévion
- Surveillance
- Débroussaillage bord de route, SNCF, EDF

Maitriser les éclosions au stade initial

- Attaque rapide
- Priorité aux feux naissants

Limiter le développement d'incendies-catastrophe

- Empêcher le passage du feu d'un massif ou d'un compartiment à un autre : stratégie de compartimentation du massif
- Privilégier le jalonnement
- Permettre la mobilité rapide des moyens de lutte
- Identifier les « verrous »

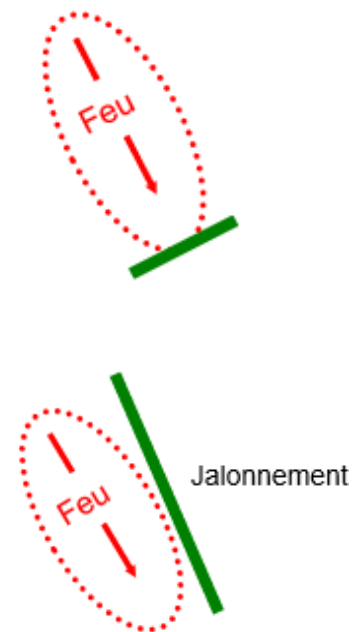
Réhabiliter les espaces incendiés

Stratégie pour l'utilisation du réseau dans la lutte



🔄 Principes généraux (routes et pistes)

- Toutes les voies sont potentiellement utilisables comme accès sous condition de
 - Largeur suffisante
 - Absence de points noirs rédhibitoires (limitation de tonnage, virage, etc)
- Les voies perpendiculaires à l'axe du vent dominant sont utilisables en cas de feu peu virulent (faible intensité) :
 - Feu naissant
 - Faible quantité de combustible
 - Feu dans des conditions peu sévères
- En cas de feu forte intensité, les voies utilisables pour la lutte doivent être parallèles à l'axe du vent dominant (jalonnement)
 - Forte quantité de combustible
 - Conditions sévères
 - Feu ayant pris de l'ampleur
 - Prévoir des surlargeurs de débroussaillage (2 x10 m minimum)

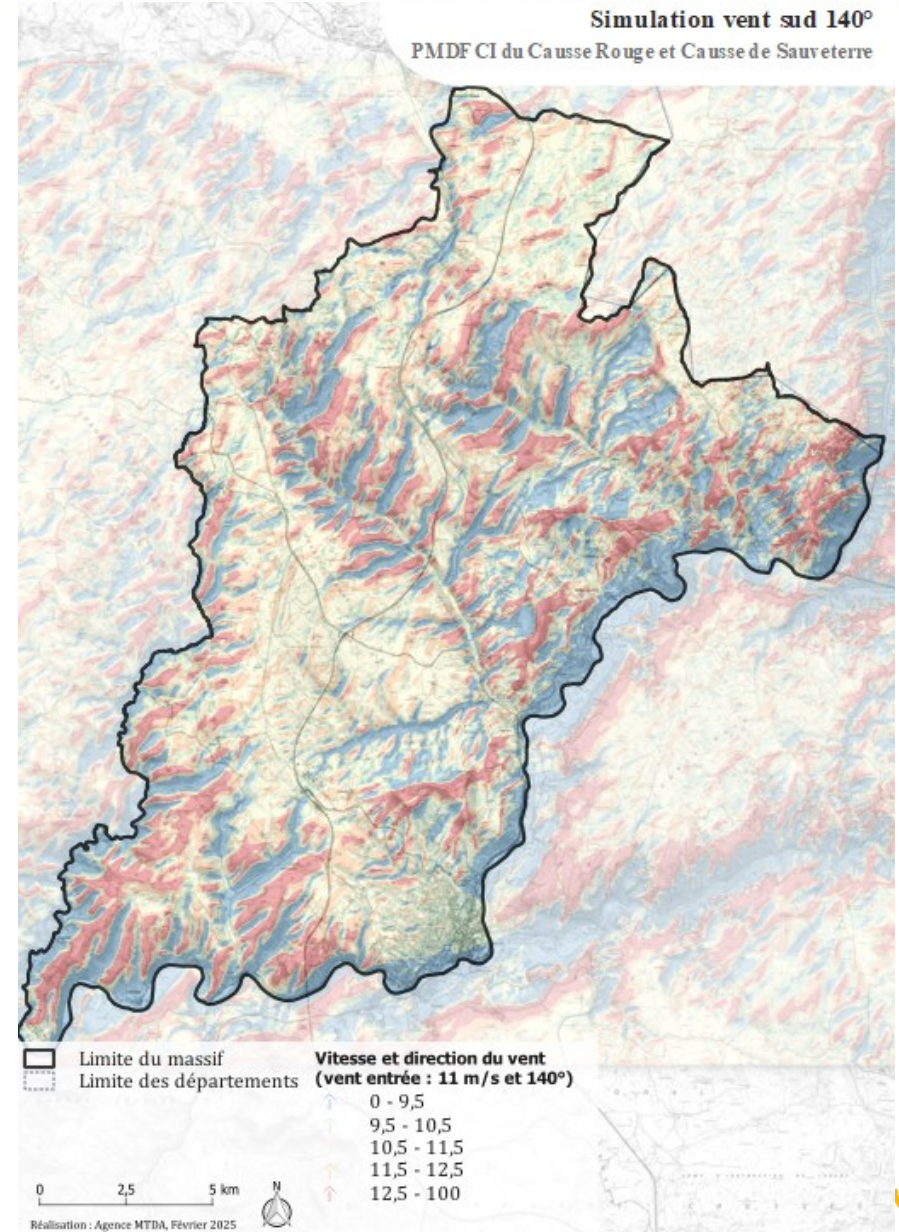
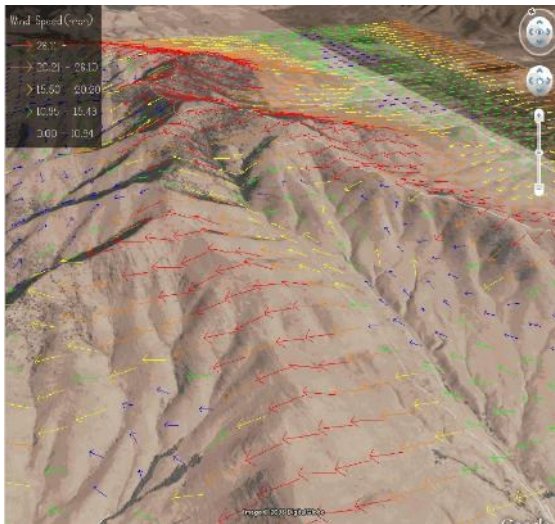


Modélisation du vent



🌀 Influence du relief

- Pour un vent d'entrée 140° et 11 m/s (40 km/h)
- Changements de direction
- Zones d'accélération
- Autre vent de référence: 330°



Méthodologie classement des voies et pistes



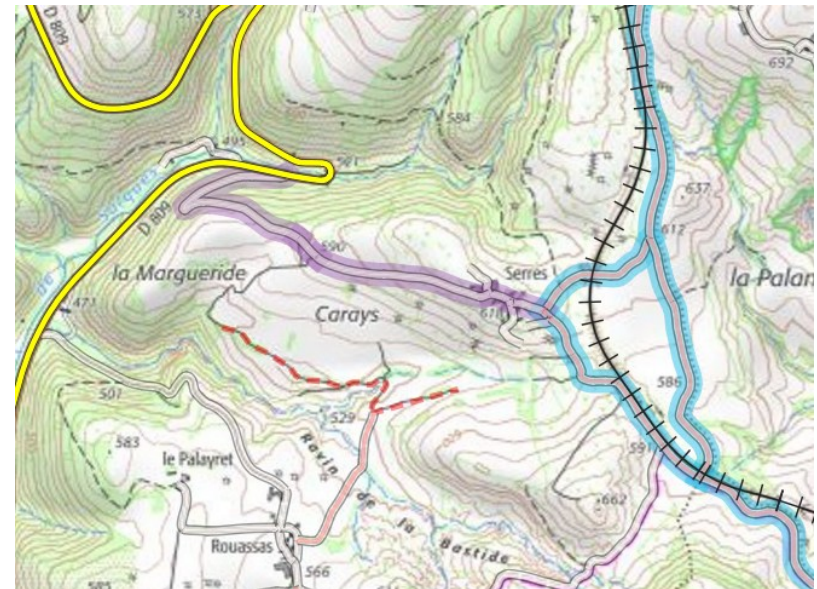
- 🕒 Inclusion des routes si bien positionnées
- 🕒 On exclut les voies en fond de vallon, sauf pour voie dite d'accès

Jalonnement



- // au vent (selon modélisation)
- Nécessite débroussaillage d'au moins 2x10 m

Accès / Liaison



- Piste / voie permettant accès direct à une piste prioritaire
- Nécessite gabarit de sécurité

Méthodologie classement des voies et pistes



 Lutte



- Lutte ordinaire

 Intervention sur feu naissant



- Route / piste proche d'une zone de départ de feu

Zones de coupure agricoles



 Coupure de combustible



Coupure agricole : Identification des zones de coupure stratégiques à maintenir ou à renforcer

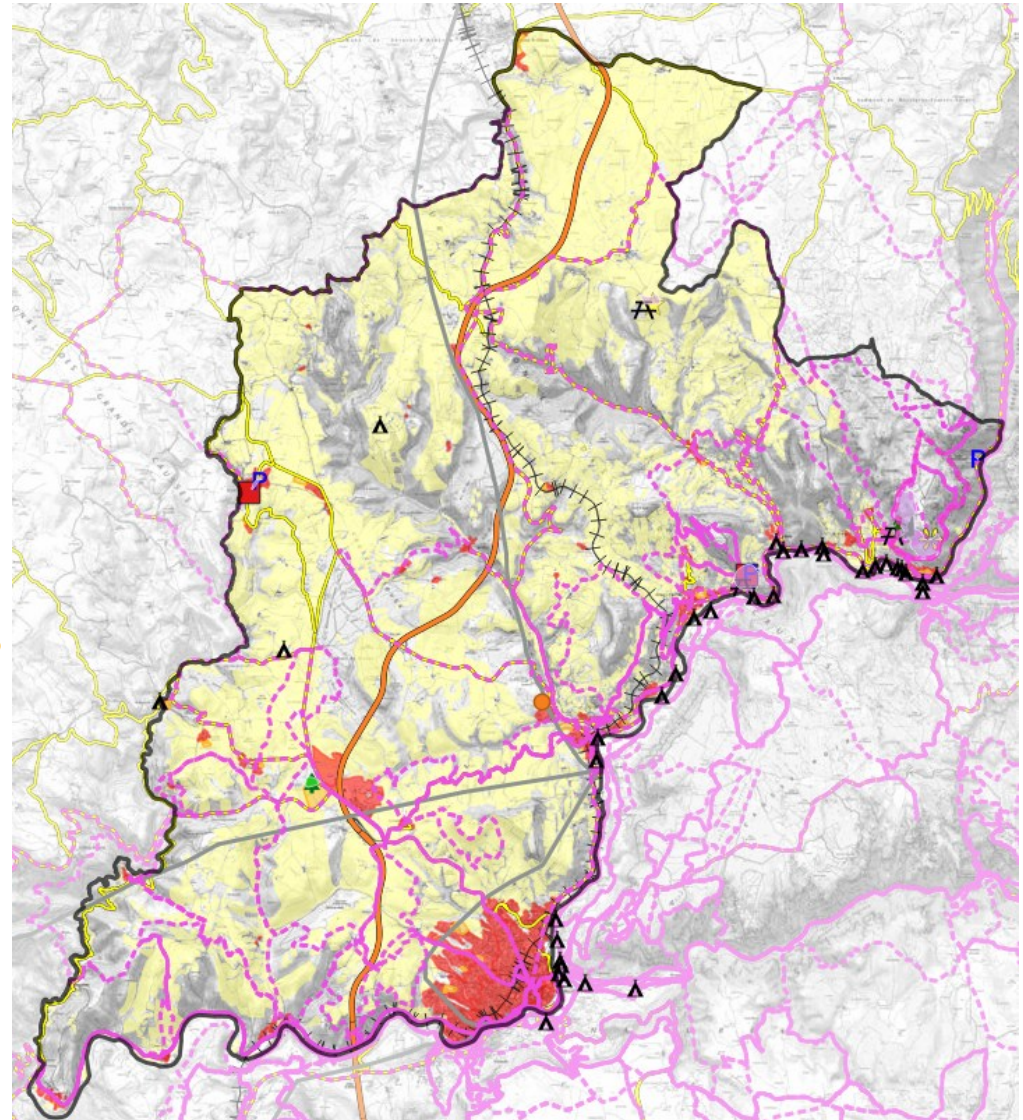


Elaboration de la stratégie Causse Rouge

Zones préférentielles de départ de feux



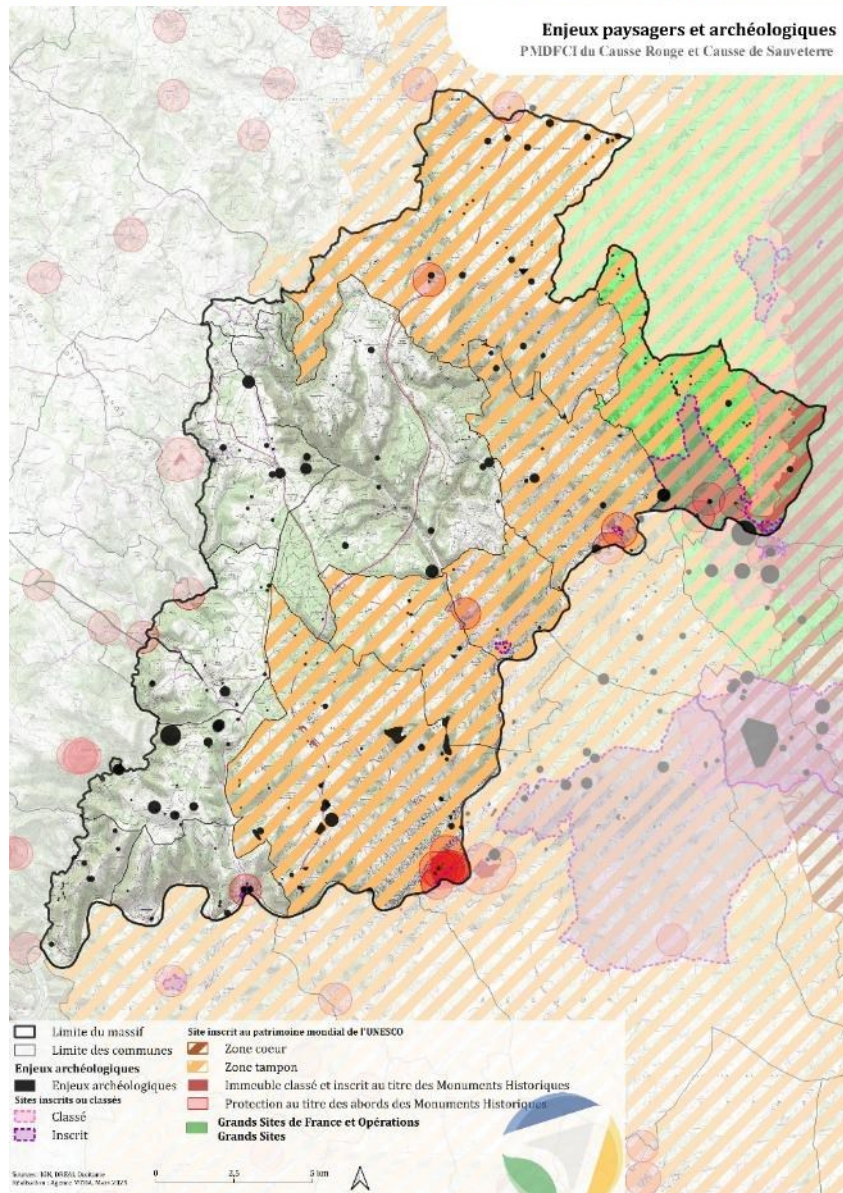
- ④ **Interface Millau**
- ④ **Zones fréquentées**
 - Gorges du Tarn
- ④ **Zones habitées**
- ④ **Zones agricoles**
- ④ **Bords de voies carrossables**



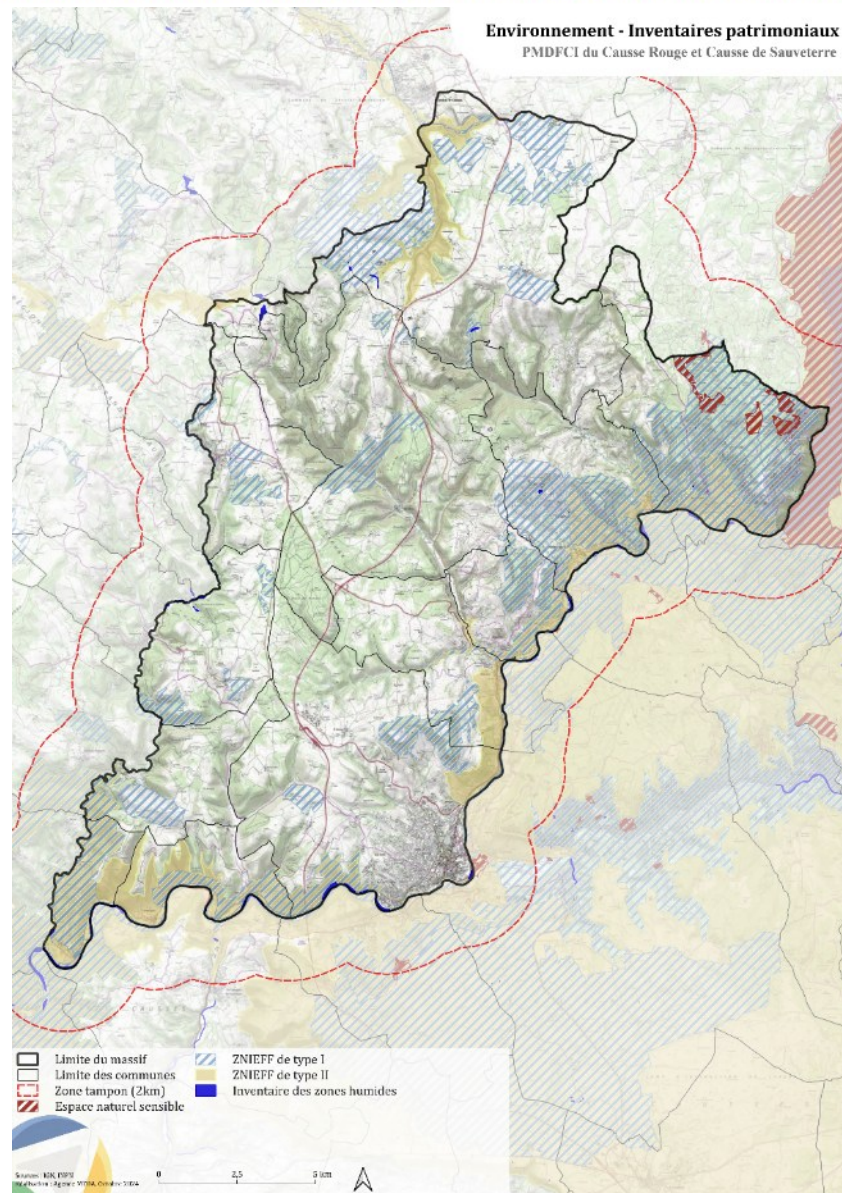
Protection des enjeux



Enjeux paysagers et archéologiques
PMDFCI du Causse Rouge et Causse de Sauveterre



Environnement - Inventaires patrimoniaux
PMDFCI du Causse Rouge et Causse de Sauveterre



Equipements de DFCI existants



Etat des lieux dans le massif

- Majorité de pistes de 2 et 3^{ème} catégorie

Actualisé par les patrouilles estivales (2024)

	2C	3C	HC	TOTAL
Aguessac	9	3	1	14
Castelnau-Pégayrols	14	7	2	23
Compeyre	4	8	2	14
Comprégnac	7	2	5	14
Millau	20	13	6	40
Montjaux	8	0	1	9
Mostuéjols	14	8	1	23
Rivière-sur-Tarn	12	18	7	37
Saint-Beauzély	18	5	4	27
Saint-Léons	11	3	2	16
Sévérac d'Aveyron	13	14	5	33
Verrières	44	28	9	81
Vézins-de-Lévézou	2	5	0	7
Total général	177	115	46	338

- Peu, voire aucun, panneau de signalisation des pistes
- 18 barrières (**pas des barrières DFCI**)
- 85 aires de croisement
- 92 aires de retournement
- 24 impasses aménagées

Équipement DFCI existant : Points d'eau



🌀 Normes (guide des équipements) :

- 30 m³ au moins ou autre aménagement permettant de mobiliser 30 m³ en 30 min
- Usage exclusif DFCI
- Débroussaillage des abords
- Un entretien
- Une signalisation

🌀 Volonté SDIS

- Citerne dure
- > 60 m³



🌀 Rappel état du massif :

	Mostuéjols	Rivière-sur-Tarn	Verrières	SPA	Parc PV	Rivière-sur-Tarn	Verrière (ONF)
Numéro	/	93	143	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié
Type	Bassin	Citerne	Citerne	Citerne	Citerne	Citerne	Citerne
Capacité (m ³)	1000	28	30	60	?	60	?
Etat	Oui	A vérifier sur le terrain	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui



**Linéaires retenus par
commune**

Maintenir et compléter l'équipement du massif – Points d'eau



⌚ Critères retenus pour compléter réseau

- Privilégier zone plate et en forêt public
- Zone de croisement permettant de desservir rapidement plusieurs pistes

⌚ Nombre de point d'eau prévu par commune

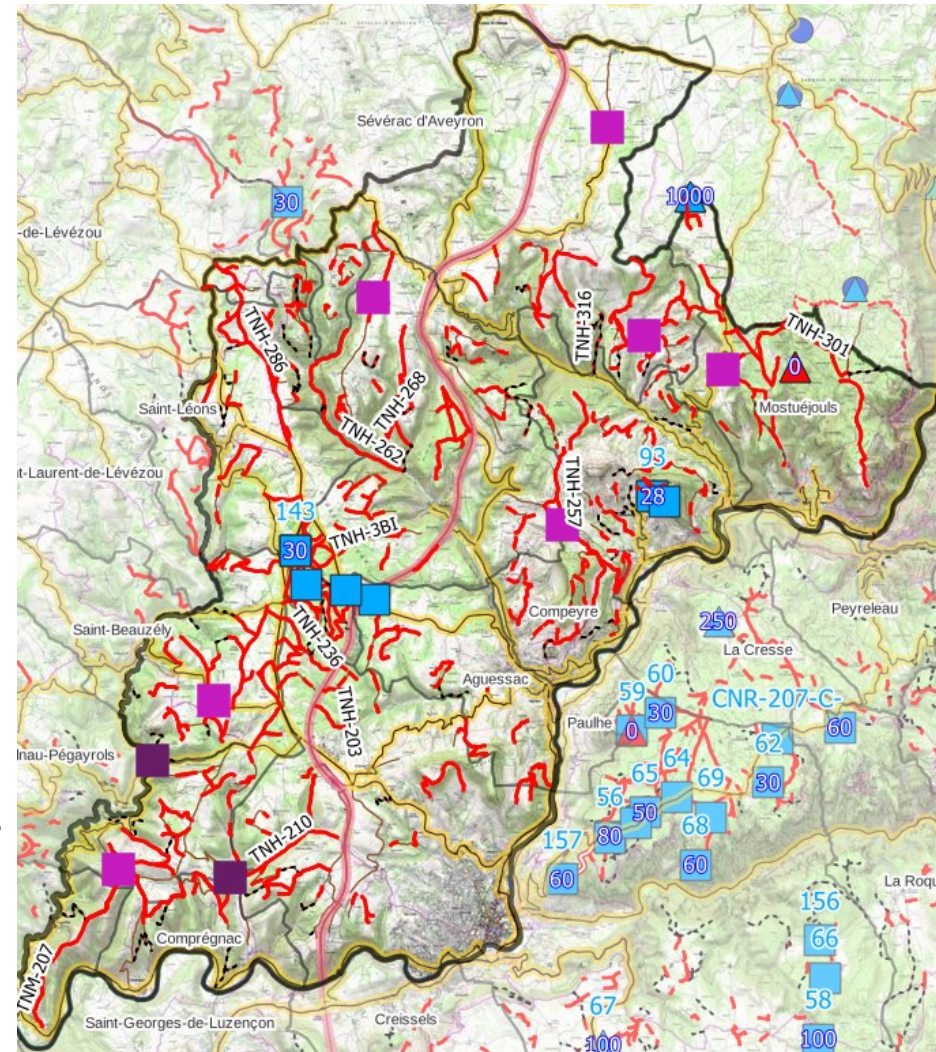
Castelnau-Pégayrols	Mostuéjols	Saint-Beauzély	Séverac d'Aveyron	Verrières
2	1	2	2	2



Ou celui auto-alimenté à Thérondels :
Comprégnac

Ajout de 9 points
d'eau DFCI

- Point eau à ajouter
 - Point eau auto-alimenté à ajouter
 - Citerne
 - Bassin
- } Existants



Point d'eau auto-alimenté



🔄 Éviter l'utilisation du réseau d'eau potable

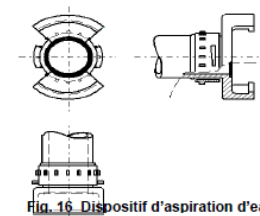
- Privilégier des solutions alternatives pour préserver cette ressource limitée.
- Solutions envisagées : Bassins de rétention, captages dédiés, récupération des eaux pluviales (impluvium), puisage .

🔄 Mise en place de points d'eau multifonctions

- Servir les besoins des pompiers et des agriculteurs en raison du manque d'eau.
- Dispositif d'aspiration d'eau avec un demi-raccord répondant à la norme NF S61-703 (*Guide des équipements 13*)



Exemple : Impluvium réalisé par le CERPAM (05)



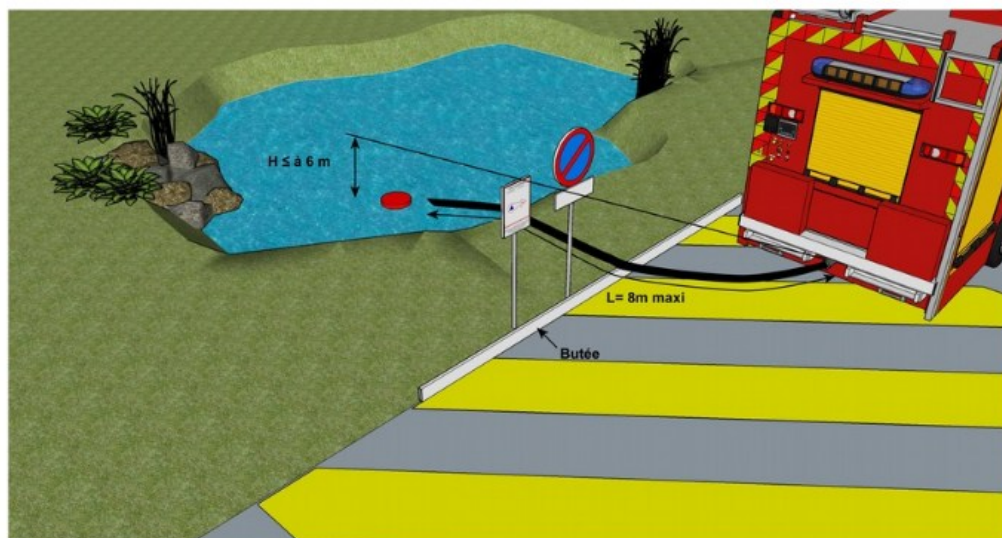
Demi-raccords symétriques (système Guillemin) (source : SDIS13)

Dispositifs d'aspiration



⌚ Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI 12)

- $>30\text{m}^3$
- Plateforme d'aspiration
 - 8m x 4m (32m^2)
 - Supportant 19T
- Signalisation



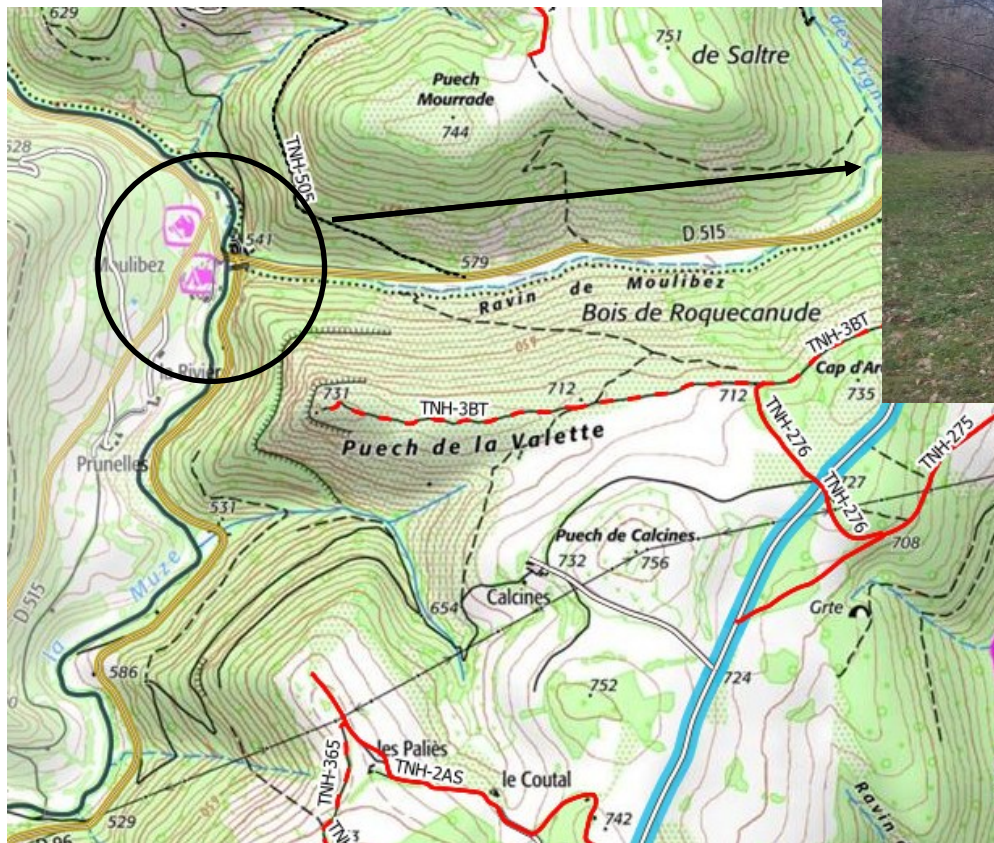


Points d'eau auto-alimentés

Point de puisage auto-alimenté



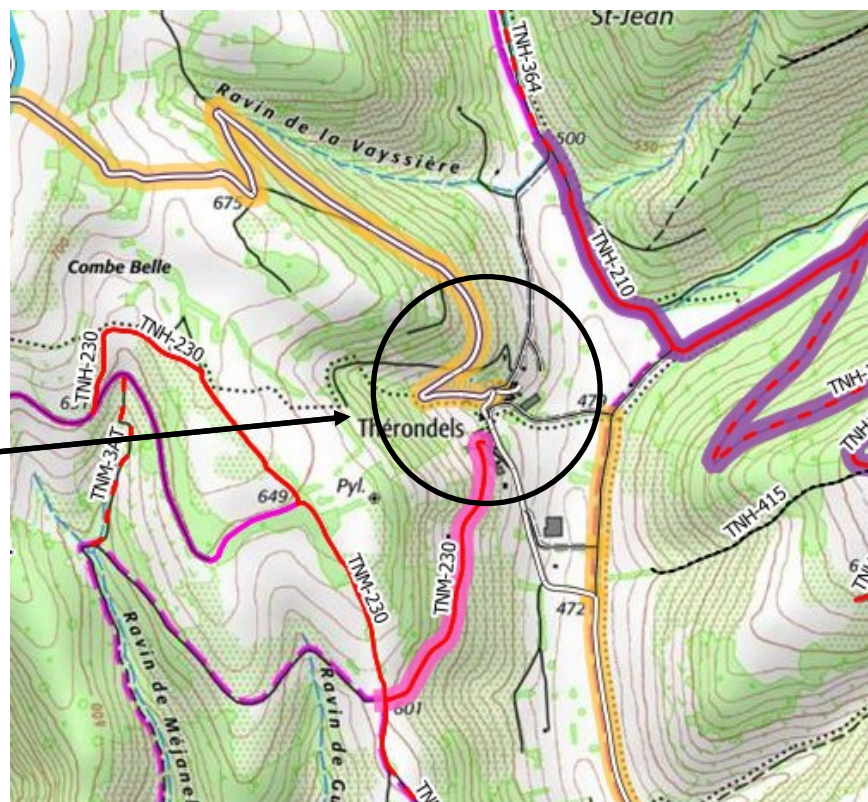
➤ D515



Point d'eau auto-alimenté



➤ source à Thérondels



Point d'eau auto-alimenté



🕒 **Repérage terrain : Identifier les zones où le puisage dans la rivière est possible.**

➤ Prochaines étapes : Cartographier les points de puisage potentiels

1



Point d'eau auto-alimenté



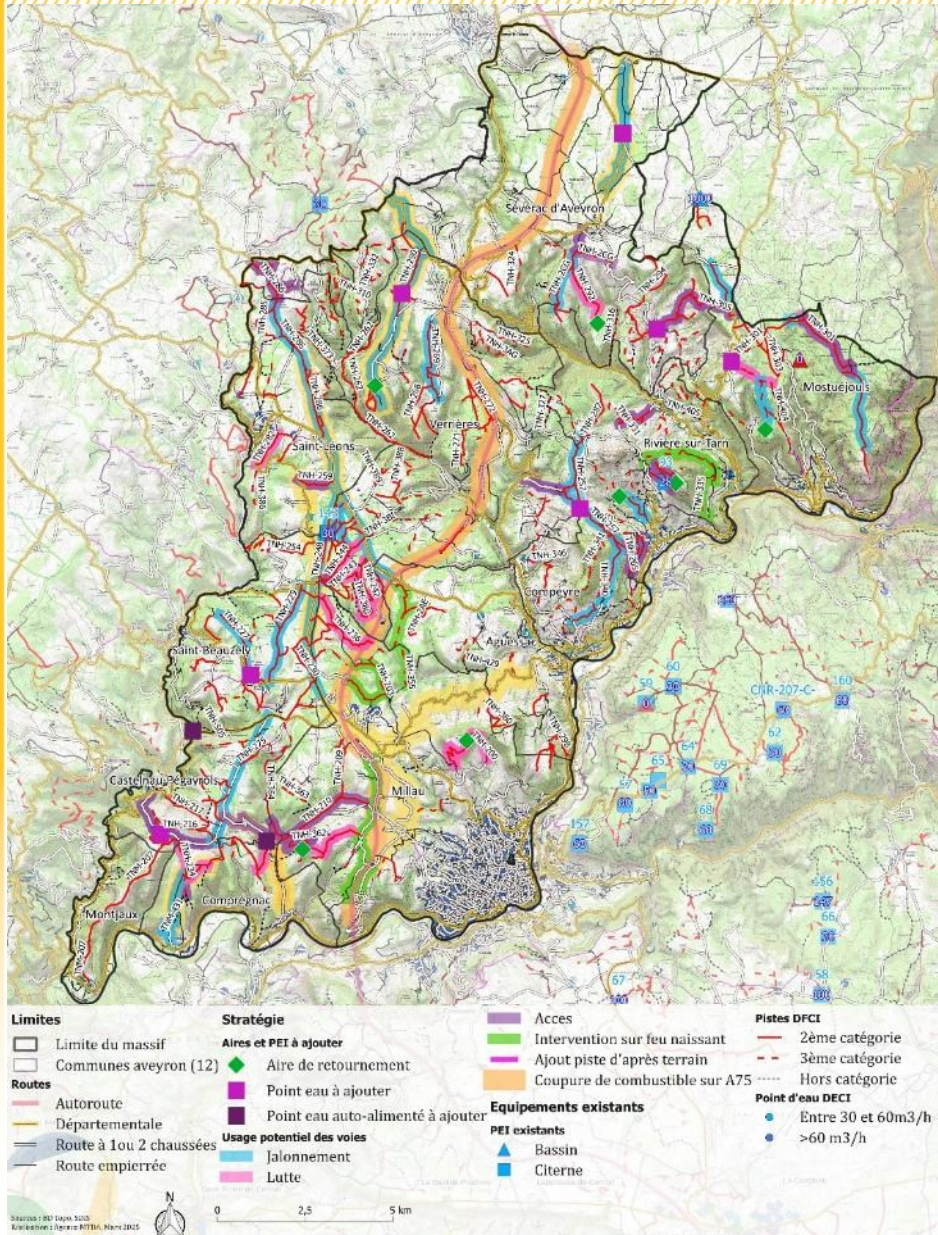
🕒 **Repérage terrain : Identifier les zones où le puisage dans la rivière est possible.**

➤ Prochaines étapes : Cartographier les points de puisage potentiels

2



Bilan cartographique des propositions



➤ Linéaires retenus comme « prioritaires » par commune

Communes	Piste DFCI « prioritaire » (km)	Tronçon de route « prioritaire » (km)	TOTAL (km)
Aguessac	2	0	3
Castelnau-Pégayrols	1	8	9
Compeyre	2	1	3
Comprégnac	3	4	7
Millau	19	6	25
Mostuéjols	12	0	12
Rivière-sur-Tarn	16	/	16
Saint-Beauzély	5	4	9
Saint-Léons	6	2	9
Séverac d'Aveyron	6	7	12
Verrières	14	8	22
Vézins-de-Lévézou	3	/	3
Total général	89	41	130

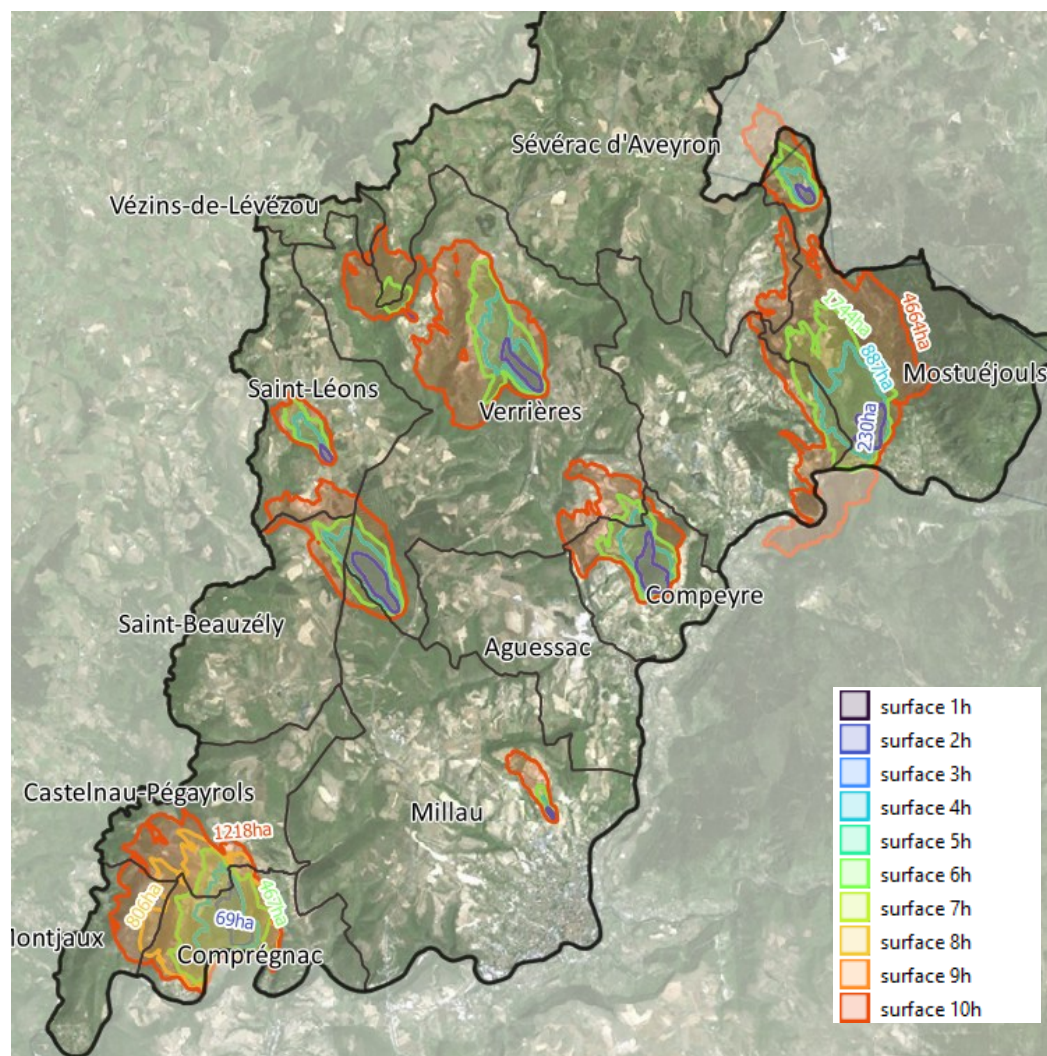
Contours des simulations de feu



Simulation et principe de calcul

- A chaque point de départ de feux est affectée la surface parcourue par le feu simulé éclos depuis ce point
- Dans les conditions de référence
 - Vent et vitesse du vent
 - MNT
 - BD forêt et CLC

Vent Sud-Est : 140° et 11 m/s (40km/h)



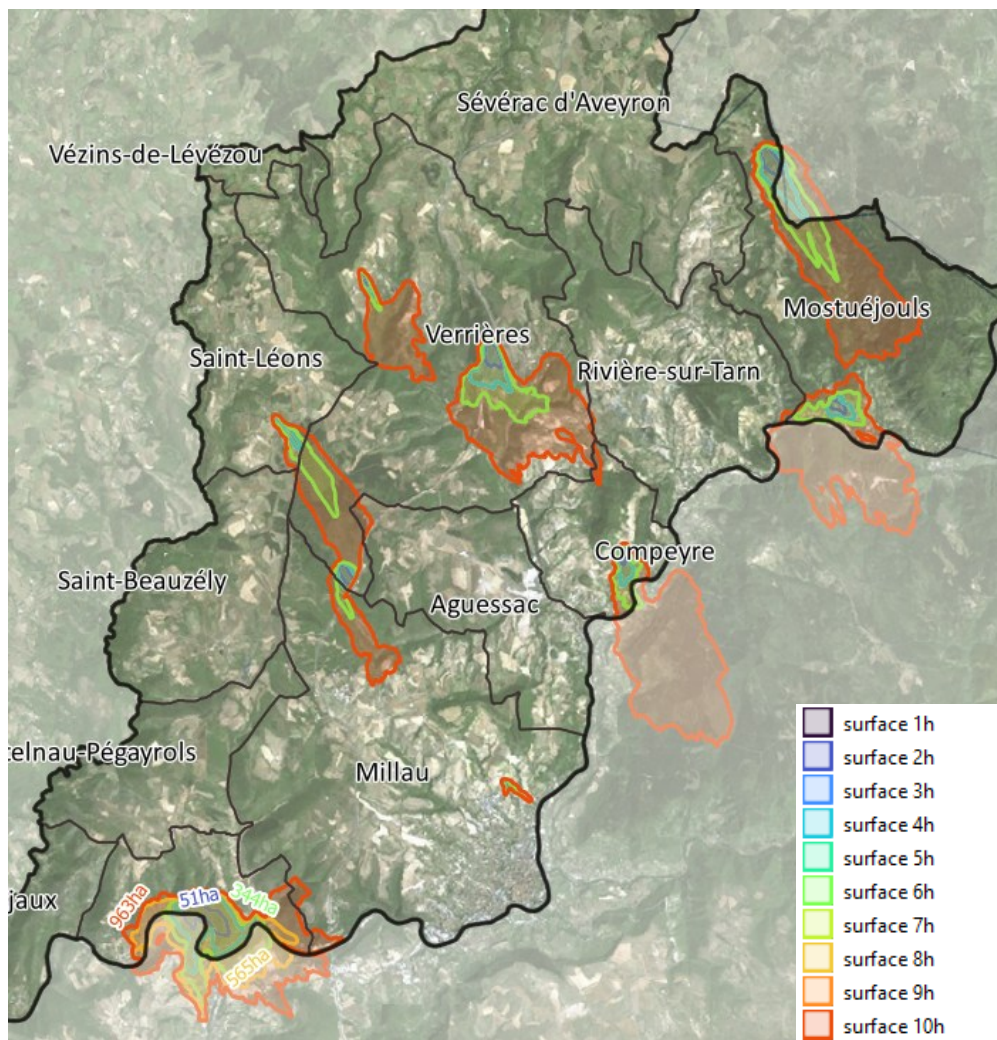
Contours des simulations de feu



Simulation et principe de calcul

- A chaque point de départ de feux est affectée la surface parcourue par le feu simulé éclos depuis ce point
- Dans les conditions de référence
 - Vent et vitesse du vent
 - MNT
 - BD forêt et CLC

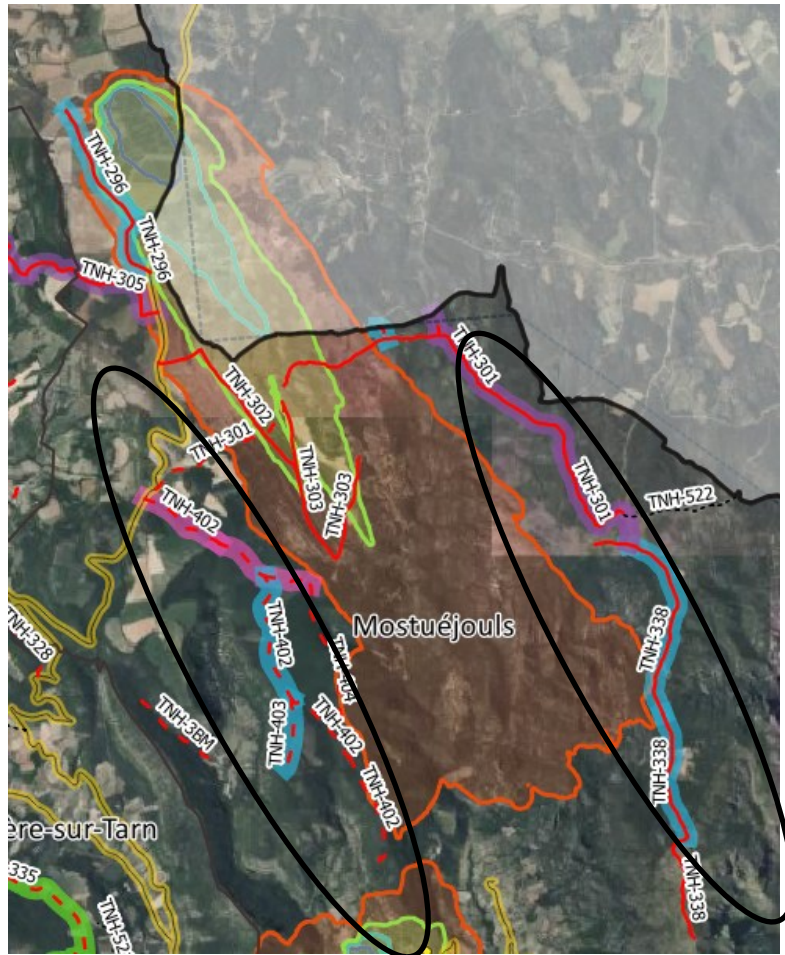
Vent Nord : 330° et 11 m/s (40 km/h)



Simulation de feu : commune de Mostuéjols

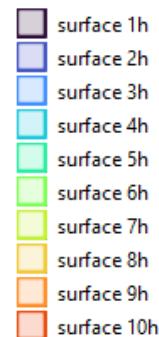


VENT NORD 330°



Stratégie

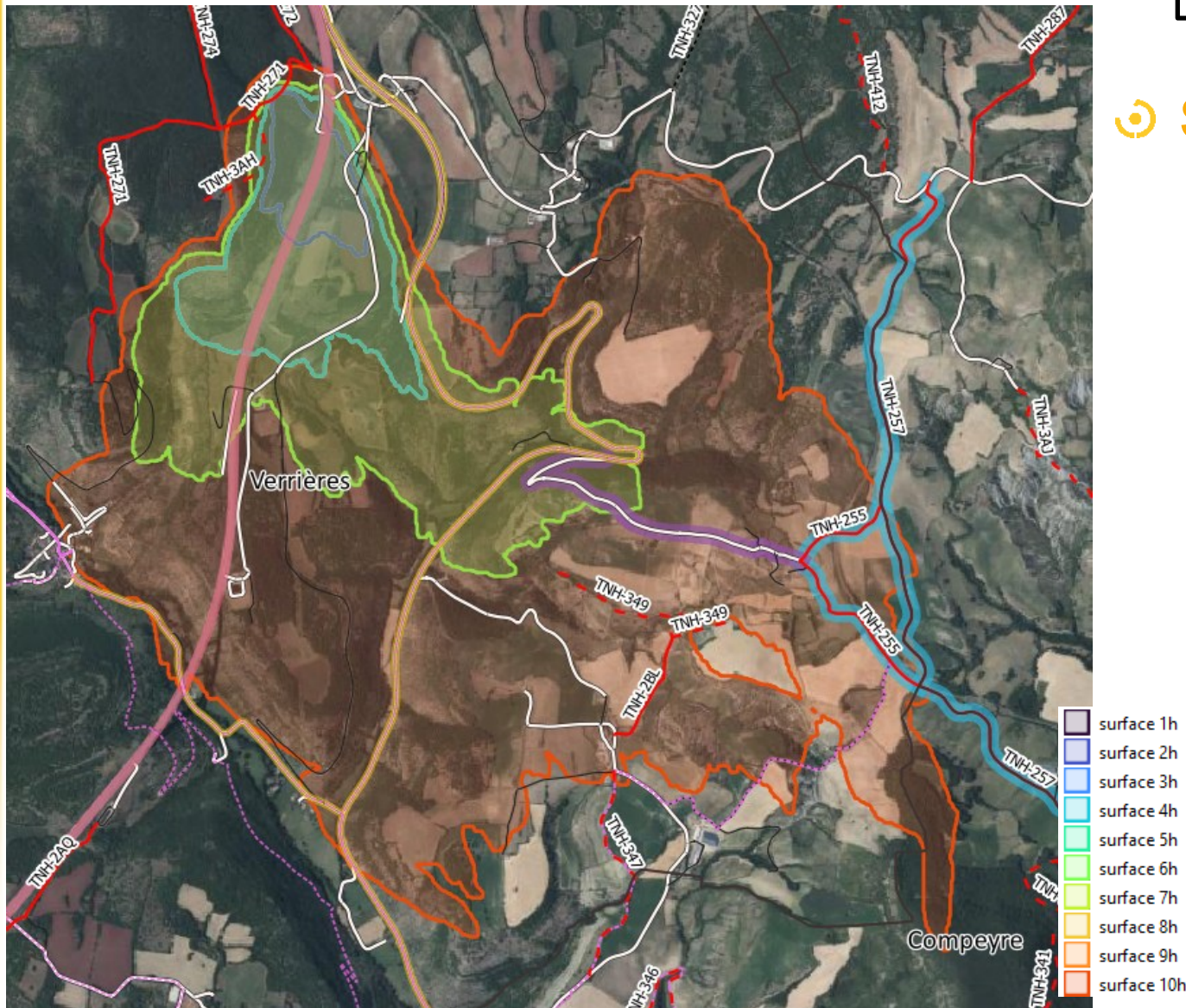
- Piste TNH301 et TNH 402 et 403 permettent de bien jalonner le feu



Simulation de feu : commune de Verrières



VENT NORD 330°



Stratégie

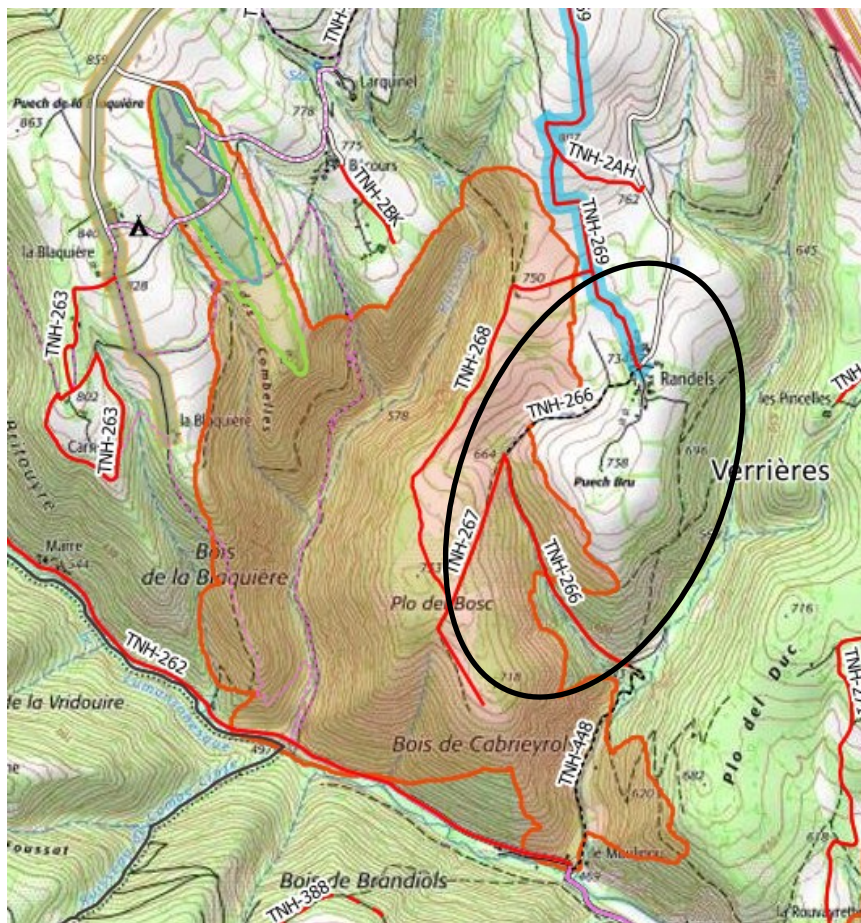
- TNH 271 : à garder pour intervention sur feu naissant
- TNH-255 utile pour jalonnement
- Route communale longeant l'A75 utile pour intervention sur feu naissant



Simulation de feu : commune de Verrières



VENT NORD 330°

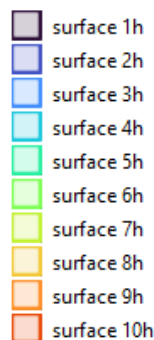


Stratégie de lutte

- Décaler TNH-268 pour ne pas la laisser en ligne de crête

Ou

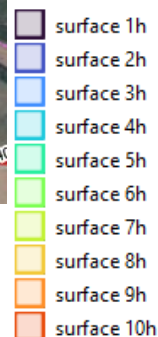
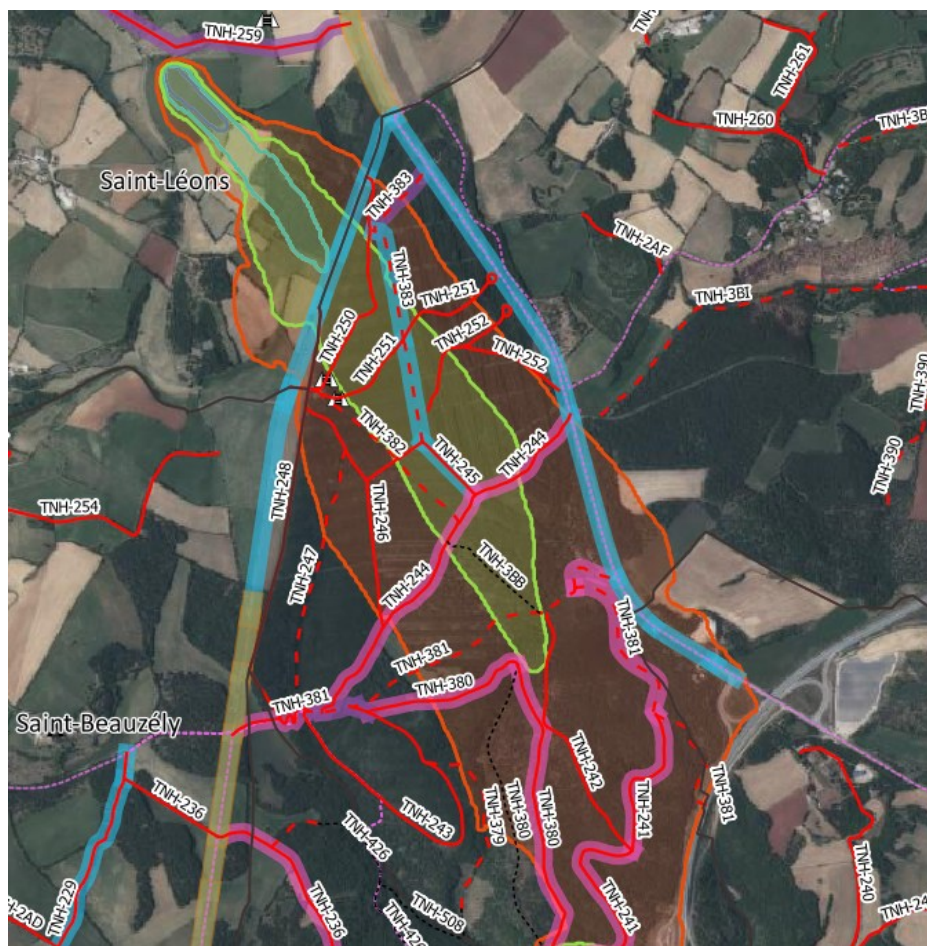
- Garder TNH-266



Simulation de feu : bois de Vinnac



VENT NORD 330°



Stratégie de lutte

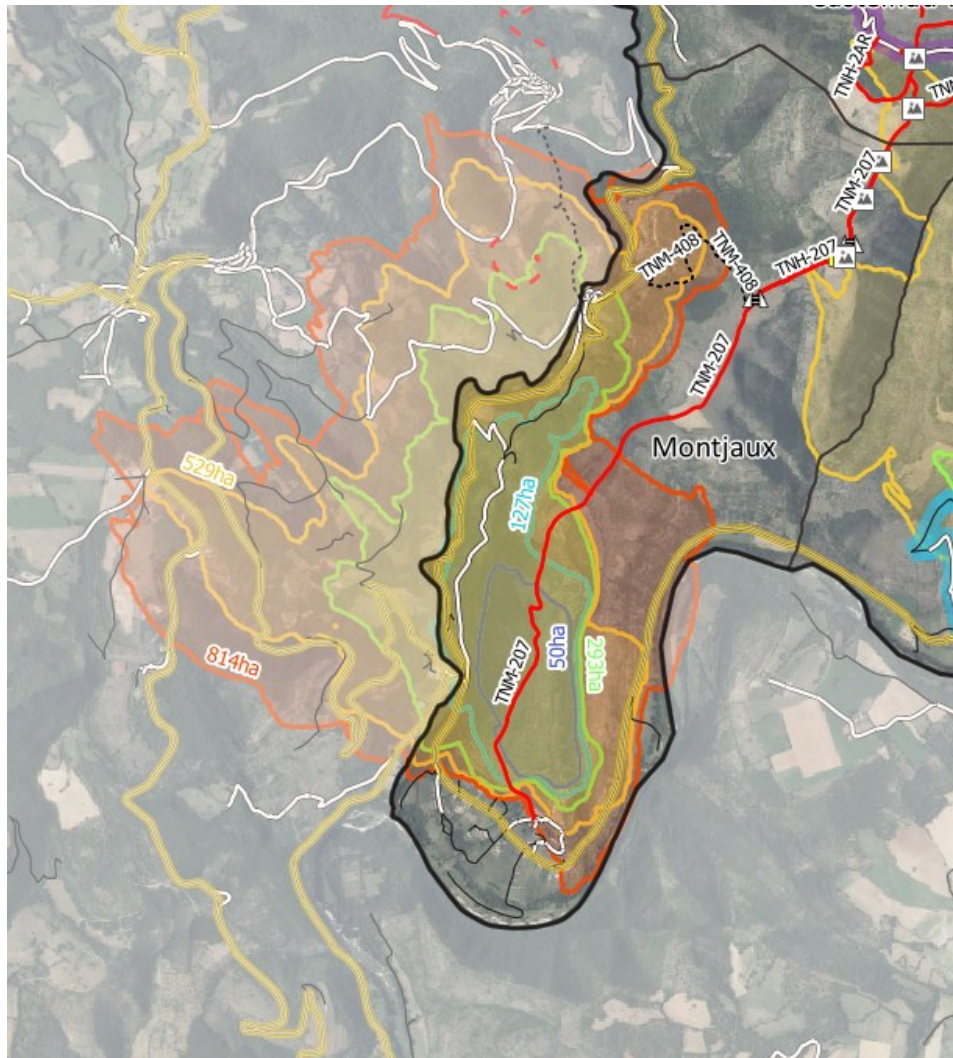
- Jalonnement du bois de Vinnac par D911 et D29 et piste DFCI interne TNH 383
- Maintien de pistes internes DFCI pour la lutte sur feux peu intenses

Montjaux : TNH-207 / TNM-207



- Proposition de garder piste TNH/TNM 207
 - Lors du COTECH doute mais seule piste présente

VENT SUD EST 130°



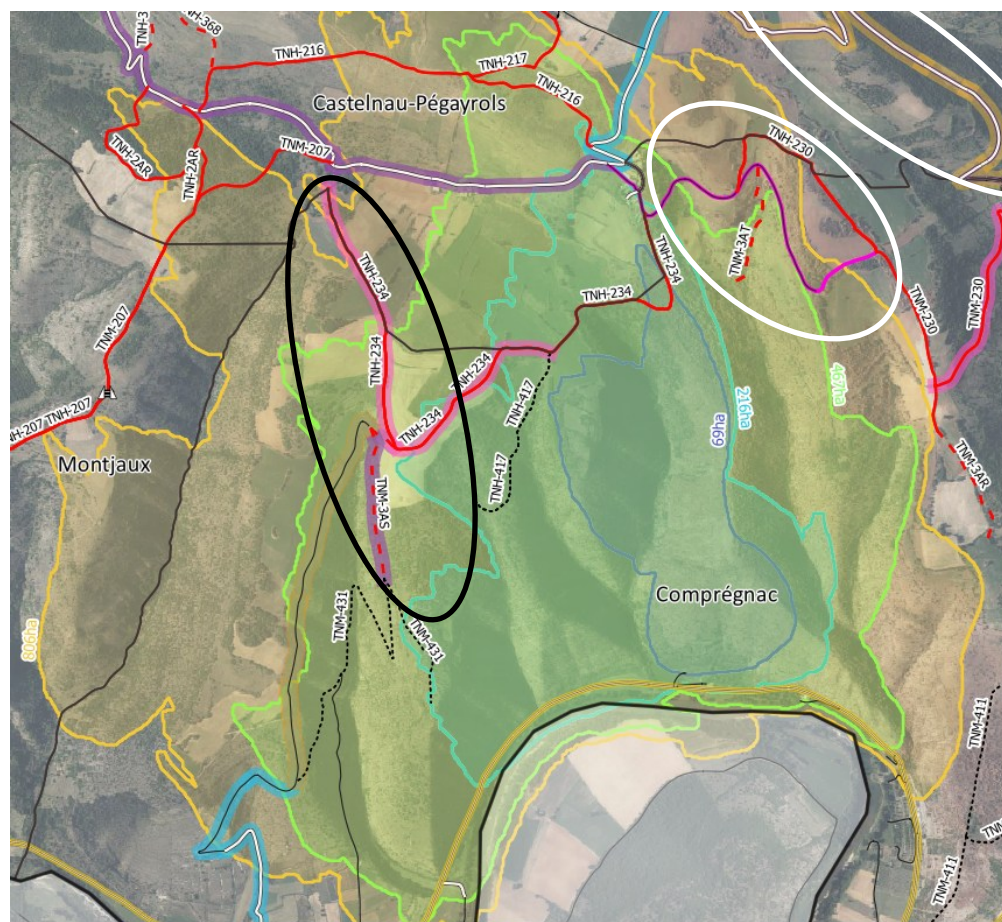
-



Simulation de feu : Compregnac



VENT SUD EST 130°

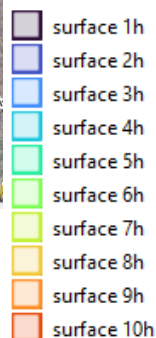


Conditions du feu réel du 17/06/2022

- 1^{er} jour vent Nord 330°
- 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} jour vent Sud Est (130°-150°)

Stratégie

- TNH-234 et TNM-3AS importante pour lutte
- Plutôt garder route communale que TNH230 ?





Retour sur les visites terrain

Guide des équipements et normes SDIS



Rappel

- 5 catégories de pistes en Aveyron (Disparition probable de la 4^{ème} catégorie dans MAJ du guide)

	1 ^{re}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	HC
Largeur	> 4m		> 3 m	> 2 m	Autres
Hauteur	> 3,5 m			> 2,2 m	Autres
Impasse	Aucune	Déconseillées mais tolérées si aire de retournement et citerne		Autres	
Aire de croisement	Tous les 200 m	Tous les 500 m	Tous les 1000 m	Non obligatoire	
Points noirs	Aucun	Possible mais cartographiés et signalés			Autres
Aire de retournement	5m * 9 m		Non obligatoire		
Usage opérationnel	Tout véhicule de lutte	CCF 2000 après reconnaissance	CCF 4000	VLTT	Autres

- **Débroussaillage** pour pistes de **1^{ère} et 2^{ème} catégorie** :
 - 10 m de part et d'autre de la piste pour pentes < 30%
 - 7 m de part et d'autre pour pente > 30%

Recommandation : débroussaillage de 4 * la hauteur du peuplement

Guide des équipements et normes SDIS



🌀 Aire de croisement

- Catégorie 1 et 2 :
 - Aire de croisement : 2 mètres de surlargeur du 30 mètres
- Catégorie 3
 - Aire de croisement : 2 mètres de surlargeur sur 15 mètres

🌀 Aire de retournement

- Largeur minimale de 8 mètres
- 250 m²

🌀 Aire de demi-tour

- Largeur : 5 m * 9 m de profondeur

🌀 Impasse

- Pas d'impasse en catégorie 1
- Aire de retournement équipé d'une citerne de 30 m³

🌀 Points noirs

- Hauteur < 3,5 m
- Passage limité en tonnage à 14T
- Pente instantanée >20%
- Dévers > 5 %
- Végétation en formant un tunnel
- Cul-de-sac
- Passage à gué



Points noir identifiés et bilan terrain

TNH 229 (St Beauzély)

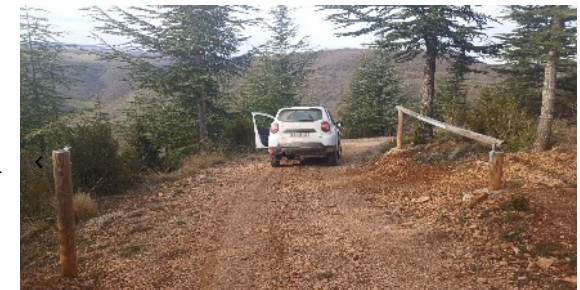
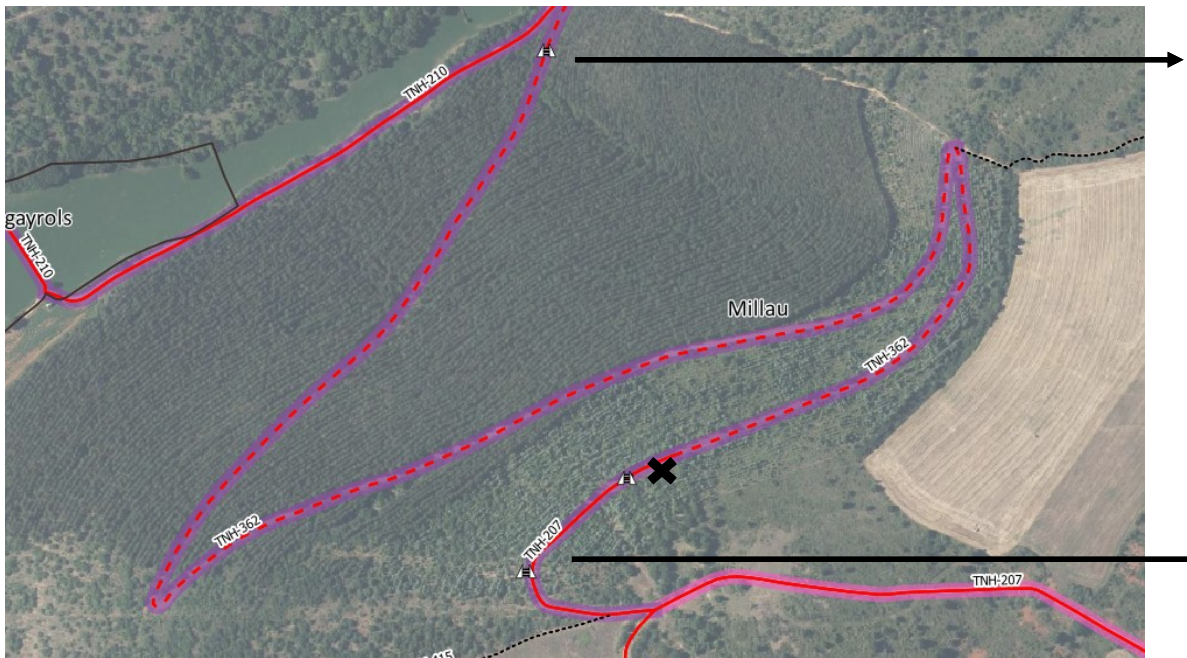
- Plusieurs points bloquants



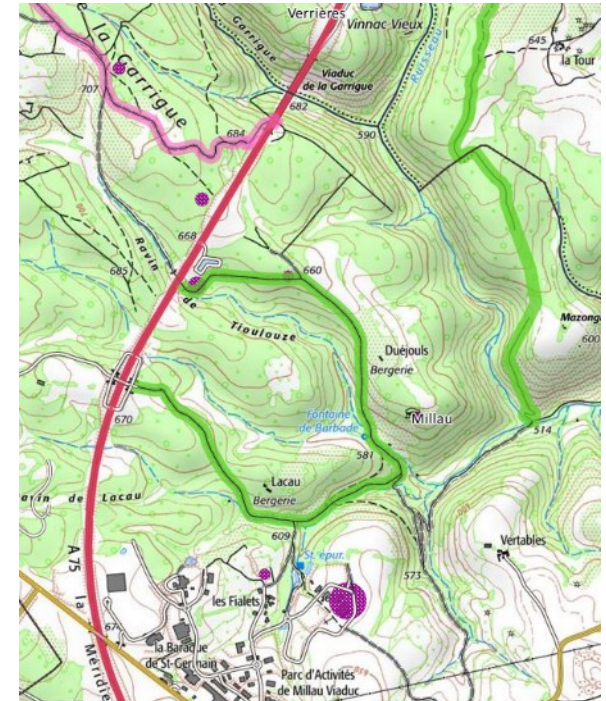
TNH 207 et TNH 362 (Commune de Millau)



- Barrières existantes : ajouter cadenas DFCl



- 

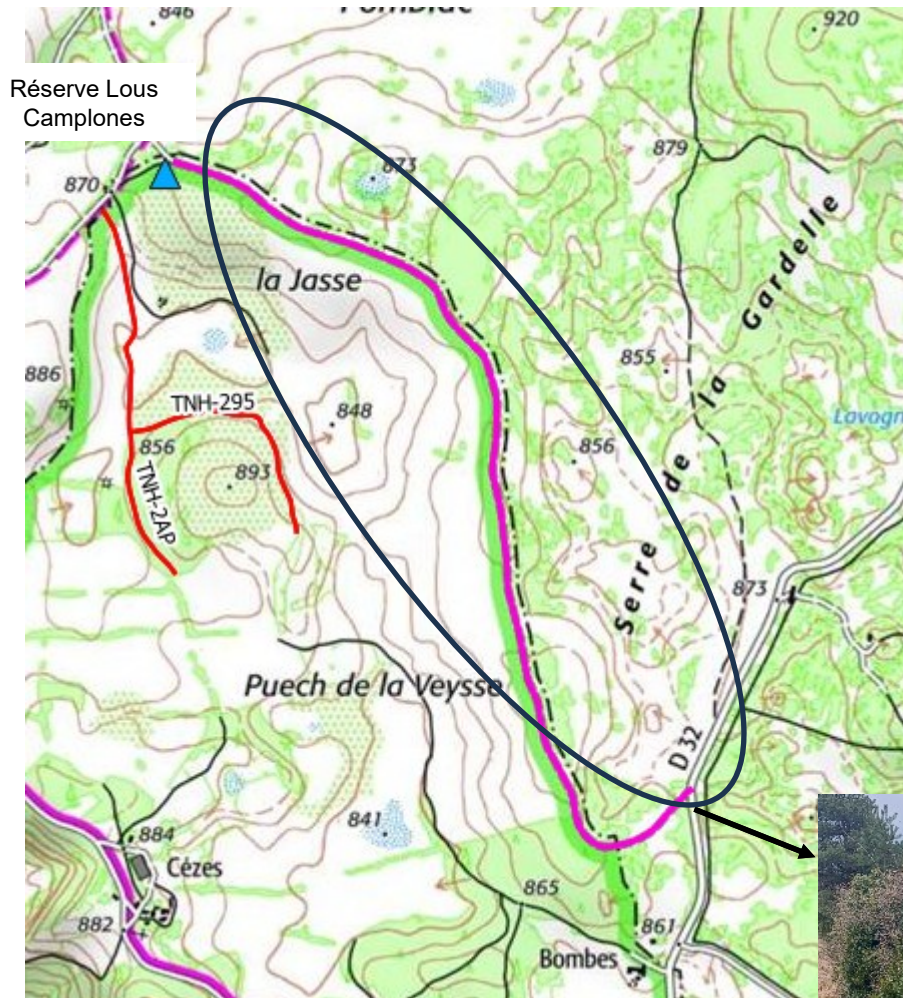


47

Ajout piste au réseau DFCI ? (Commune de Mostuéjouls)



➤ Existante



Ajout piste au réseau DFCI ? (Mostuéjouls)



➤ Existante



TNM 230 (Commune de Comprégnac)



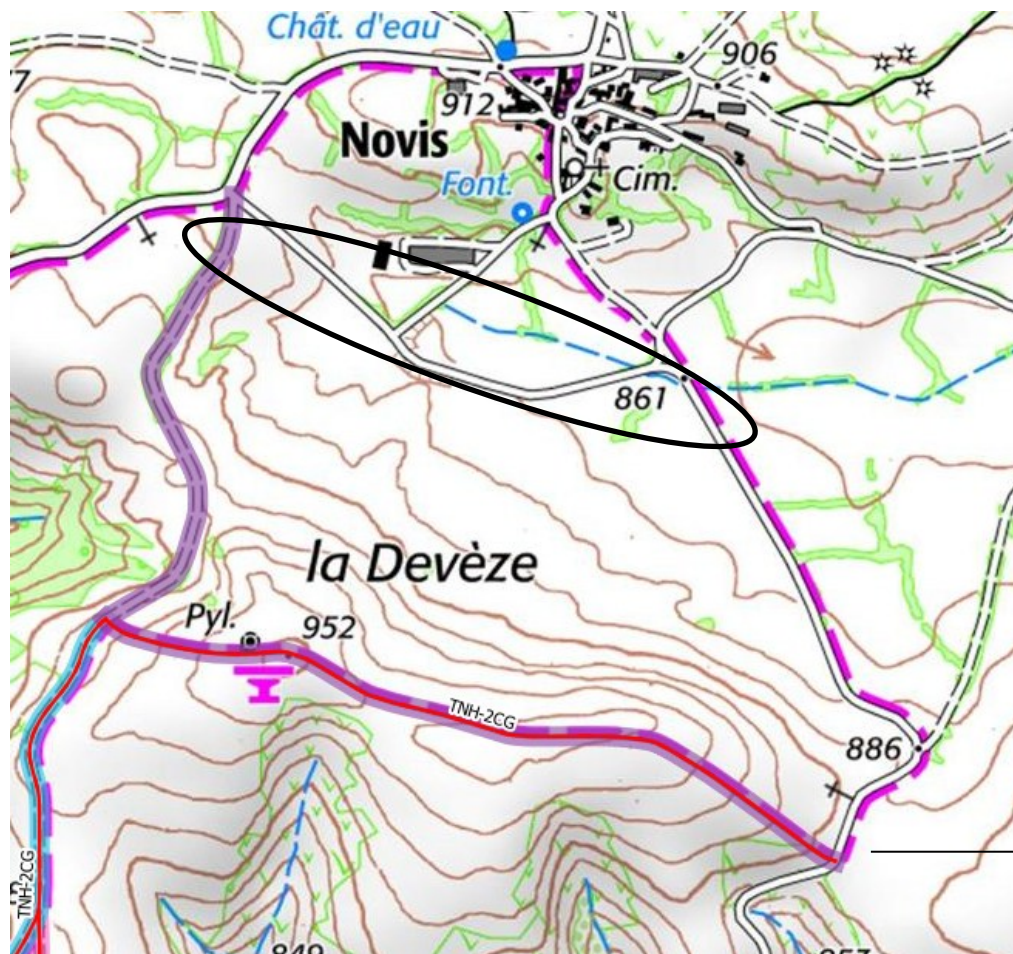
➤ Entrée en épingle



TNH-2CG (Commune de Sévérac d'Aveyron)



- Piste d'accès pas utile, route plus roulante





Coûts unitaires des travaux

Coût unitaire des travaux (HT)



Nature des travaux	Précisions	Prix unitaire	unité
Mise aux normes piste DFCI	Terrain porteur (type Causse), purge de portions argileurs ponctuelles et empierrement avec éléments pris sur place (broyés, compactés, nivelés) et talutage	14 à 25	€/ml
Mise aux normes piste DFCI	Terrain porteur, pas d'empierrement, correction simple du fond de forme, nivelage, apports ponctuels d'éléments pris sur place et broyés	6 à 12	€/ml
Création piste DFCI		20 à 30	€/ml
Création piste DFCI	Création avec franchissement d'éléments rocheux avec minage possible	45 à 50	€/ml
Entretien bande roulement / réfection / reprofilage	Suppression bourrelet, arasement bas côté	3,5 à 7,30	€/ml
Fossés	contexte Causse	4 à 5	€/ml
Cuve métallique 40m3		13 000	€/unité
Cuve souple 30 m3	environ (données 2022)	2 000	€/unité
Mise en place citerne	plateforme + fosse et recouvrement (en contexte de Causse pour cuve 60m3)	2 500	€/unité
Remplissage d'une cuve de 30 m3		850 - 1100	€/unité
Terrassement pour implantation des citernes		9,50 - 15	€/m²
Citerne enterrée 60 m³	Fourniture et pose	45 000	€/unité
Citerne hors sol 60 m³	Fourniture et pose	33 250	€/unité
Entretien	Epareuse	0,3	€/ml
Entretien	Broyeur forestier sur surlargeur d'environ 8ml de part et d'autre	2 à 5	€/ml
Entretien	Broyeur sur pelle	120 à 140	€/heure
Elagage des arbres	en surplomb de la route ou des surlargeurs à 5m (lamier, perche ou tronçonneuse)	0,72 € - 1,40	€/ml

Coût unitaire des travaux (HT)



Nature des travaux	Précisions	Prix unitaire	unité
Terrassement aire de retournement	Taille = 250 m ² soit entre 700 et 1425 par unité	2,80 – 5,70	€/m ²
Empierrement aire de retournement		6,90 – 8,10	€/m ²
Panneau + poteau	fourniture	60 à 120	€/unité
Mise en place	Mise en place	150	€/unité
Barrière bois clé DFCI (fourniture seule)	fourniture	700	€/unité
Barrière pivotante en métal	6 mètres, scellement béton et cadenas pompier	2 660	€/unité

Pour estimation coût travaux :

- Tranche haute / basse
- Moyenne





3- Plan d'actions

Phase 3 : Plan d'action (6 ans)



🕒 Fiches-actions

- objectif
- situation actuelle
- mesures prévues
- indicateurs de suivi (état actuel, objectif à atteindre)
- Secteurs concernés
- Porteur de l'action / partenaires associés
- Estimation des coûts / financements
- Niveau de priorité

🕒 Cartographie

🕒 Tableau opérationnel

Action n°3 : Renforcer l'application de l'obligation de débroussailler aux abords des constructions et des campings

Objectifs

- ◆ Protéger les biens et les personnes en cas d'incendie, en limitant les risques subis. De plus, s'ils ne sont pas totalement mobilisés pour la protection des habitations, les secours peuvent lutter contre le feu en forêt.
- ◆ Diminuer les risques de départs de feux depuis les zones habitées (risques induits)

Situation actuelle

L'obligation de débroussailler à moins de 200 m des bois et forêts s'applique dans tout le département. La cartographie des zones concernées est basée sur la cartographie de l'Inventaire Forestier National de 1992 et annexée à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2002.

L'application de la réglementation sur le débroussaillage est de la compétence des maires.

Le choix des communes à contrôler est fait par le pôle DFCI.

Un peu plus d'un tiers du nombre de communes prévues dans le plan précédent ont été contrôlées (18 communes). 1 127 constructions ont été visitées, soit 56 % de l'objectif fixé dans le PDPFCI précédent. Les propriétés à visiter en priorité sont sélectionnées en fonction du type d'interface, de l'exposition, du type de végétation cartographié par l'Inventaire Forestier National de 1992 et de la végétation visible sur la BD ORTHO.

L'ONF réalise les visites d'information et de contrôle dans le cadre de ses Missions d'Intérêt Général DFCI. Le nombre de journées attribuées à l'ONF pour cette tâche est en forte diminution, alors que la tâche reste vaste : le taux de conformité pour l'ensemble des propriétés contrôlées depuis 2006 était de 49 %.

Les plaquettes "débroussaillage" et "usage du feu" ont été diffusées à toutes les mairies du département, et par courrier à 74 000 propriétaires des 42 communes les plus sensibles.

Un groupe de visite des campings a été constitué et les établissements sont contrôlés par tiers tous les 3 ans.

Mesures prévues

- ◆ Mettre à jour la procédure d'identification des propriétés prioritaires, en incluant l'aléa, si la carte est actualisée (voir Action n°7 : Actualiser et affiner la carte d'aléa incendie de forêt).
- ◆ Poursuivre les contrôles pour le débroussaillage : visites de contrôle après une réunion d'information
- ◆ Pour les visites d'information et de contrôle : si le nombre de journées MIG ONF se maintient à un niveau aussi bas, impliquer les communes ou communautés de communes dans les contrôles
- ◆ Poursuivre les contrôles du débroussaillage dans les campings.
- ◆ Poursuivre l'application du protocole de suivi des propriétés concernées
- ◆ Réaliser des chantiers pilote autour de bâtiment ou sur des terrains appartenant à des collectivités, qui pourront être visités lors des formations des élus et des propriétaires
- ◆ Pour la réalisation des travaux, encourager le recours :

Secteurs concernés

En priorité les communes les plus sensibles (à déterminer à partir de la carte d'aléa et à dire d'experts).

Porteur de l'action

Sous-préfecture

Partenaires associés

DDT, maires, ONF, CG, SDIS, communes, CC

Objectifs à atteindre et indicateurs de suivi

Indicateurs de suivi	Situation actuelle	Objectif à atteindre
Nombre de propriétés contrôlées sur la durée du plan	1 127	2 000
Proportion de propriétés contrôlées conformes	49	80
Protocole de suivi pérenne	Non	Oui

Calendrier de réalisation

Mesure	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Visites d'information et de contrôle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mise en place d'un protocole de suivi	X									

Définition des objectifs et orientations stratégiques



- 1) Limiter le nombre de départs de feux**
- 2) Diminuer la sensibilité du territoire face aux incendies**
- 3) Protéger les enjeux humains**
- 4) Garantir les capacités d'intervention et de lutte grâce aux équipements**
- 5) Actions transversales**

I. Limiter le nombre de départs de feux

🕒 **Action n°1: Sensibiliser et informer les usagers du massif**

- Identifier les cibles de la communication :
 - Particuliers, professionnels aux activités présentant un risque, propriétaires forestiers, scolaires, vacanciers
- Utiliser différents outils de communication :
 - Panneaux de sensibilisation aux entrées de massifs, presse locale, offices du tourisme, ateliers ou visites pédagogiques, formations, agents locaux

🕒 **Action n°2 : Sensibiliser les élus**

- Sessions de formations sur nouvel arrêté sur le débroussaillage et sur l'arrêté d'emploi du feu
- Poursuivre OLD et informations

II. Diminuer la sensibilité du territoire face aux incendies



🔄 Action n°3 : Maintenir les cultures existantes et remettre en culture les friches sur les sites stratégiques identifiés

- Accompagner les agriculteurs à travers des éclaircies ou broyages
- Continuer à sensibiliser les agriculteurs au risque en lien avec les méthodes culturales

III. Protéger les enjeux humains



🕒 **Action n°4: Appliquer les Obligations Légales de Débroussaillage**

- Accompagner les mairies :
 - Pour les OLD communales : formations, identification et priorisation des zones soumises aux OLD
 - Pour les OLD des administrés : documents de vulgarisation, suivi des sensibilisations et contrôles, étudier les potentielles mise en commun de moyen
- Identifier les zones prioritaires en termes de contrôle

🕒 **Action n°5 : Traiter les zones d'interfaces forêt-habitat**

- Déterminer les types de travaux adéquats selon le contexte : sylviculture, sylvopastoralisme, traitement ou reprise de friche, débroussaillage mécanique, culture cynégétique

🕒 **Action n°6 : Améliorer l'autoprotection des sites d'accueil du public et éviter les départs de feux**

- Contrôler prioritairement les zones d'accueil : Etablissement Recevant du Public (ERP), forêts communales, etc.
- Améliorer la communication auprès des usagers

IV. Garantir les capacités d'intervention et de lutte grâce aux équipements



- ☺ **Action n°7 : Identifier les maîtres d'ouvrage pour les travaux**
- ☺ **Action n°8 : Entretenir les pistes DFCI et leurs accès**
 - Remédier aux points noirs identifiés
 - Entretenir les BDR, BDS et OLD des voies stratégiques en identifiant la méthode : mécanique, sylvopastoralisme, prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers
 - Développer les signalétiques d'accès au massif et intra massif
- ☺ **Action n°9 : Entretenir le réseau routier identifié comme stratégique**
 - Entretenir les BDS
 - Réaliser les OLD en priorité
- ☺ **Action n°10: Maintenir et développer les possibilités de ravitaillement en eau**
 - Entretenir les points d'eau existants : citernes et point d'eau DFCI stratégiques
 - Ajouter des points d'eau dans les zones stratégiques déficitaires (Auto-alimenté si possible)
 - Développer les signalétiques d'équipements
- ☺ **Action n°11 : Normaliser les dispositifs de fermeture**
 - Débuter la mise en place de barrières normalisées
 - Installation de barrières normalisées DFCI
- ☺ **Action n°12 : Sécuriser foncièrement les ouvrages**
 - Prendre des servitudes DFCI

V. Actions transversales



🕒 Action n°13 : Poursuivre et améliorer la coordination des acteurs

- Améliorer la communication directe entre les acteurs et les échanges d'information
 - Communiquer ou convier aux comités de massif les associations locales pour la bonne acceptation des travaux
- Mieux utiliser l'outil OpenDFCI pour les échanges, la mise à jour des données ainsi que la gestion des chantiers (BDS)

🕒 Action n°14 : Assurer l'animation et la mise en œuvre du plan de massif

- Programme d'action, recherche de financement, coordination des travaux, organisation des comités, etc.
- Assurer le suivi des travaux réalisés sous fichiers SIG et mise à jour directement dans OpenDFCI.



Financements mobilisables

Les financements existants



🔄 FEADER Occitanie 2023-2027 - Défense des Forêts contre l'incendie (DFCI)

- Les objectifs de ce dispositif sont **le soutien aux équipements, infrastructures et travaux visant à faciliter la prévention et la lutte contre les incendies et à protéger les massifs.**
- Période de dépôt des dossiers 2025 : jusqu'au 20/04/2025
- **Eligible** : investissements matériels et travaux, dépenses liées à la mise en place de servitude de passage DFCI, frais d'assistance de conception de projet (étude écologique, paysagère)
- **Non éligible** : travaux d'entretien courant des équipements (OLD), brulage dirigé
- **Financement jusqu'à 80 %**



Plus d'infos : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/1/e/4/aap_dfc_i_cpfev25.pdf

Les financements existants



🔄 Fonds vert : Prévenir les risques d'incendies de forêt et de végétation

➤ Porteurs de projets éligibles :

- Les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Les établissements publics locaux ;
- Les associations syndicales autorisées comportant au moins une commune ;
- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)



➤ Les actions soutenues auront pour effet des zones habitées situées dans des zones de risque sur l'ensemble du territoire national. d'améliorer la connaissance des risques, la prévention des feux dans les massifs forestiers, la protection;

➤ Par exemple :

- Etudes et travaux de création ou de mise au gabarit de voies de desserte ou d'évacuation d'une zone exposée au danger
- Plateforme de retournement en bout de voiries existantes
- Création points d'eau dans des zones urbanisées et exposées
- Installation de panneaux signalétiques
- Equipement de télédétection pour détecter départ de feux
- Actions de recherche et études d'aléa

➤ Plutôt fond de DECI que de DFCI

Plus d'infos : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/prevenir-les-risques-dincendies-de-foret-et-de-vegetation-2/>

Les financements existants



🔄 MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques)

- Certaines MAEC sont spécifiquement conçues pour soutenir des pratiques agricoles contribuant à la prévention des incendies. Par exemple, le pastoralisme, en maintenant des zones herbacées rases, réduit la quantité de combustible végétal susceptible de propager les feux.
- Les montants d'aide sont, à titre indicatif, compris entre 50 et 900 euros à l'hectare.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Organisation de la concertation et suite de l'étude

Calendrier prévisionnel : réunions



Planning	Causse Noir	Causse Rouge
PHASE 1		
7 janvier	COFIL 2 : diagnostic et enjeux (matin + après-midi)	
PHASE 2		
11 février	COTECH 2 : Elaboration de la stratégie	
27 mars après-midi	/	COFIL 3 : Objectifs et projets
PHASE 3		
Début juin	Groupe de travail (COTECH)	Groupe de travail (COTECH)
Mi juin		Ateliers de travail avec les communes
Fin juin		Groupe de travail (COTECH)
Juillet	COFIL 3 : Fiches actions	COFIL 4 : Fiches actions
PHASE 4		
Septembre	Restitution propriétaires privés	

Visites de terrain



*Merci de votre
attention*